

DEPARTEMENT DU JURA

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX HAUT-JURA SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SEANCE DU 25.09.2025

Date de convocation : 17.09.2025

Nombre de conseillers en exercice : 10

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le 25 septembre, à 19H, le Conseil syndical intercommunal des eaux du Haut-Jura Sud, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian ROCHET, Président.

Etaient présents : M. ROCHET Christian, M. GROS Stéphane, M. DIONNET Sylvain, M. JUBERT Grégoire, M. CARNOT Julien.

Absents excusés : M. Thomas GRECARD qui donne pouvoir à M. Christian ROCHET, Mme Eliane GRECARD qui donne pouvoir à Stéphane GROS, M. Raphaël PERRIN.

Absents : M. Quentin GROS, Mme Pascale LOMBARD.

Secrétaire : M. Julien CARNOT

Objet : RQPS 2024 (rapport annuel sur le prix et la qualité de service), établi par le Conseil Départemental Territoires Ingénierie

Il convient d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, prévu à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 complété par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services, au titre de l'exercice 2024.

Ce rapport a pour objectifs :

- de fournir au conseil syndical les informations essentielles à caractère technique et financier permettant d'apprécier la qualité de gestion du service public de l'eau potable, ses évolutions et ses facteurs explicatifs ;
- d'assurer une plus grande transparence sur la gestion du service public vis-à-vis des usagers ;
- d'inciter de ce fait à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Il comprend les parties suivantes :

- Caractéristiques générales du service,
- Facturation de l'eau et recettes du service,
- Performance du service,
- Travaux,
- Actions de solidarité de coopération décentralisée,
- Conclusion.

Les éléments du rapport sont présentés en annexe.

Le conseil syndical décide : Vote 7 pour (dont 2 pouvoirs), 0 contre, 0 abstention

- D'ADOPTER le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le Conseil Départemental Territoires Ingénierie.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Secrétaire de séance : Julien CARNOT



LE PRESIDENT, Christian ROCHET

